



**Collège Communal de Braine-le-Comte**  
**Grand Place 39**  
**7090 Braine-le-Comte**

**Objet : Demande de permis d'Urbanisation à Hennuyères entre les rues du Grand Péril et du Champ de l'Épine.**

Tubize le 13/09/2013

Mesdames et Messieurs du Collège

SOS-Inondations-Tubize a pris part à la réunion d'information du 12/09/2013 relative au point sous objet et réitère par ce courrier les observations et remarques déjà formulées lors de la réunion d'information, à savoir :

Après les catastrophiques inondations de novembre 2010 la commission des Travaux Publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine de la R.W. s'est réunie le jeudi 7 avril 2011, pour débattre de ce thème, à savoir les inondations. Mr. Dewil, Directeur du centre Régional de crise disait (page 10 de ce compte rendu) qu'au «*niveau des bassins versants, l'imperméabilisation de grandes surfaces doit absolument être associée avec des mesures compensatoires pour favoriser évidemment l'infiltration et la réduction de vitesse de ruissellement.* »

Dans le cadre du dossier qui nous préoccupe, quelles sont ces mesures compensatoires ?

Mr. Merino, Conseiller au sein du département de développement territorial de l'Union des villes et communes de Wallonie, disait (page 20 de ce compte rendu) «*au niveau de l'urbanisation du territoire, celle-ci est souvent citée comme l'une des principales causes des inondations. Il convient dès lors de s'interroger sur la prise en compte des risques d'inondation et de l'accroissement potentiel de celles-ci au sein de la police de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, police dans le cadre duquel la commune joue un rôle essentiel puisqu'elle est l'autorité de principe pour la délivrance des permis d'urbanisme et d'urbanisation.* »

Nous savons que l'urbanisation, est l'une des principales causes des inondations, **mais qu'a l'intention de faire la commune de Braine le Comte qui est l'autorité dans la délivrance de ce permis d'urbanisme ? La commune doit tenir compte, du fait, que nous nous trouvons ici en zone marécageuse, en zone d'aléa d'inondations, et dans une zone où les cours d'eau La favarge et le Geruez débordent de façon régulière en cas de crue.**

Je me permets de demander avec insistance au Collège Communal de Braine le Comte, d'intégrer dans l'étude d'incidence, **un chapitre hydrologique relatif à l'incidence de l'imperméabilisation de cet important lotissement sur l'aval (cours d'eau, le Geruez, La Favarge, le Coeurcq et la Senne) et en particulier sur l'augmentation des risques d'inondations des hameaux de Coeurcq, Stehoux, croisement rue des Ponts/rue Reine Astrid, Ch. De Mons (à hauteur du Q8) et Tubize centre. (à hauteur de la rue Ferrer)**

Merci d'avance de tenir compte de nos remarques

Guy Jadin  
Co-Président d'SOS-Inondations-Tubize  
Bld. Deryck 26 (b4) /1480 Tubize